

Objet : Délib.2011.59 Indemnité de conseil au comptable du Trésor

L'an deux mille onze et le huit novembre,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation : 2 novembre 2011

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Michel CROS, Eric CLO, Michel RODEL, Franck DENOLLY, Stéphane JODAR

Mesdames Sylviane MONNOT, Annick MOURARET

Absents excusés : Guy BATTAGLINI, Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Noélie LASCOLS, Pierre VALVERDE, Pierre GUILLET

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Pouvoir de Pierre GUILLET à Eric CLO

Pouvoir de Daphné GAULT à Annick MOURARET

Pouvoir de Sylviane VANEL à Stéphane JODAR

Pouvoir de Pierre VALVERDE à Michel RODEL

Pouvoir de Guy BATTAGLINI à Michel CROS

Pouvoir de Noélie LASCOLS à Didier GERIN

Monsieur le Maire rappelle que tous les ans – sensiblement à même époque – le trésorier en charge du suivi budgétaire et financier de notre commune nous fait valoir ses droits à une « indemnité de conseil ». Elle est établie conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours.

Le montant de cette indemnité est de 479, 99 Euros brut soit 437,97 Euros net pour l'exercice 2011.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Donne son accord pour que la commune verse cette indemnité à Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2011.**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire :

Patrick BARRAUD